

Introduction :

Les prestations sont commercialisées par BEE Smile, SARL au capital de 10 000€ SARL au capital de 10 000,00 € dont le siège est sis 1 rue des Tulipiers, 33700 MERIGNAC. Elle est immatriculée sous le numéro 829 347 921, RCS BORDEAUX.

Les prestations sont également proposées par sa marque commerciale et événementielle dénommée CAP Gourmand.

Les sites Internet www.beesmile.fr , www.capgourmand.com et www.capgourmand.fr sont hébergés par OVH 2 rue Kellermann BP 80157 59100 Roubaix - Directeur de publication : Alain BOSSIERE, Tel +33 6 87 81 01 58 ou contact@beesmile.fr

La SARL BEE SMILE a procédé à une déclaration CNIL sous le N° d'enregistrement 2182011.

La SARL BEE SMILE a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie MMA (Contrat MMA PRO-PME - N° 144178971).

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre BEE Smile (ci-après "le Prestataire") et toute entreprise ou organisation (ci-après "le Client") souhaitant bénéficier de prestations événementielles.

Article 2 - Acceptation des conditions

Toute commande de prestation implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, sauf conditions particulières formalisées par écrit et acceptées par le Prestataire.

Article 3 - Prestations et devis

Le Prestataire propose des prestations sur mesure définies préalablement avec le Client. Un devis détaillé est fourni avant toute confirmation de commande. La signature du devis vaut acceptation et engagement contractuel.

Article 4 - Prix et modalités de paiement

4.1 Les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

4.2 Un acompte de 50% du montant total est exigé à la signature du devis. Le solde est payable au plus tard le jour de la prestation.

4.3 Pour une commande dans un délai inférieur à J-30, la totalité du montant de la prestation est exigée à la signature du devis.

4.4 Une facture complémentaire post événement peut être émise pour couvrir des prestations additionnelles convenues avec le client.

4.5 Tout retard de paiement entraîne des pénalités de retard calculées sur la base du taux légal en vigueur.

Article 5 - Annulation et modification

5.1 Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit. Les frais suivants s'appliquent :

- Annulation avant 90 jours: facturation de frais administratifs de 150 € HT.
- Annulation entre 89 et 60 jours : facturation de frais administratifs de 150 € HT plus 25% du prix total de la prestation.
- Annulation entre 59 et 30 jours : facturation de frais administratifs de 150 € HT plus 50% du prix total de la prestation.
- Annulation à moins de 30 jours : facturation de frais administratifs de 150 € HT plus 100% du prix total de la prestation.

5.2 Toute modification de la prestation doit faire l'objet d'un avenant validé par les deux parties. La mise à jour du nombre de participants est possible jusqu'à J-30 par mail, sans frais, au-delà, celui inscrit au devis est réputé valide.

Article 6 - Obligations des parties

6.1 Le Prestataire s'engage à réaliser la prestation conformément aux termes du devis accepté. En cas d'empêchements indépendant de sa volonté, notamment météorologiques, le Prestataire fera son possible pour proposer une prestation de substitution, sans garantie.

6.2 Le Client s'engage à fournir toutes les informations et accès nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Article 7 - Responsabilité et assurances

7.1 Le Prestataire détient une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

7.2 Le Client est responsable des dégâts causés par ses participants et doit souscrire à une assurance si nécessaire.

7.3 Responsabilité individuelle

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de comportement du client en état d'ébriété. Les éventuels conducteurs ne doivent pas ingérer d'alcool.

Le prestataire se réserve le droit de demander des réparations en cas de dégradations commises par le client ou ses représentants.

Article 8 - Force majeure

En cas d'événement de force majeure (grève, catastrophe naturelle, pandémie, etc.), les obligations des parties sont suspendues sans indemnité. Un report de l'événement sera envisagé en priorité.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Les supports, concepts et contenus créés par le Prestataire restent sa propriété exclusive sauf disposition contraire écrite.

Article 10 - Protection des données personnelles

Le Prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).

Article 11 - Règlement des litiges

En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du siège social du Prestataire.